

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2011

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 12 septembre de l'an DEUX MILLE ONZE à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, le maire, Monsieur Jean-Marie Lafrance, et les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	siège n° 1 ;
Monsieur Robert Forest	siège n° 3 ;
Madame Nancy Lafond	siège n° 4 ;
Monsieur Alain Théberge	siège n° 5 ;
Monsieur Gaston Rioux	siège n° 6 ;

Formant quorum sous la présidence du maire. Était également présent à cette séance, madame Danielle Ouellet, directrice-générale et secrétaire-trésorière. Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il ouvre la séance à 19h30.

Projet d'ordre du jour séance ordinaire du 12 septembre 2011

1. Ouverture de la séance / Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 8 août 2011.
3. Adoption des déboursés du mois.
4. Résolutions, s'il y a lieu & autres demandes.
5. Dérogation mineure – M. Daniel Michaud.
6. Demande CPTAQ- Lise Marie Duguay.
7. Remise de parcelles de terrain en occupation / 5 rue Bellevue.
8. Aide financière à la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges / levée de fonds.
9. Salle communautaire / travaux d'isolation / partie salle d'en bas /patinoire.
10. Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable.
11. Avis de motion et présentation du code d'éthique et de déontologie /élus.
12. Préparation d'un plan d'ingénieur et autres documents / chemin public endommagé Fatima.
13. Préparation et transmission de la déclaration finale / Préco / aqueduc Fatima.
14. Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2010.
15. Varia. 16. Questions du public. 17. Levée.

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Résolution<br>09.2011.109 | 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE /ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u><br>Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.   |
| Résolution<br>09.2011.110 | 2. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 AOUT 2011</u><br>Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 8 août 2011 puisqu'ils ont été transmis 5 jours à l'avance et qu'il est conforme aux décisions et aux résolutions prises.  |
| Résolution<br>09.2011.111 | 3. <u>ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS</u><br>Les comptes à payer s'élèvent à 68 983,81 \$ (Chèques partant de 25836 à 25880 - Certificat de disponibilité de crédits n° 08-2011). Les prélèvements du mois sur le compte bancaire s'élèvent à 103 180,36 \$. Les autres factures s'élèvent à 7 790,31 \$. Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux d'approuver le paiement des comptes présentés. Les fonds sont disponibles au budget pour les dépenses autorisées. |

4. RÉSOLUTIONS, S'IL Y A LIEU & AUTRES DEMANDES

Résolution CONTRIBUTION BASEBALL MINEUR – MIDGET DE TROIS-PISTOLES

09.2011.112 Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges verse un montant de 50 \$ à l'équipe de Baseball mineur – Midget de Trois-Pistoles dans le cadre d'une demande de soutien financier adressée le 16 août 2011.

Résolution DEMANDE DE PAIEMENT N° 5 / REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC EXISTANT / FATIMA

09.2011.113 Attendu que la firme BPR Inc nous a fait parvenir une copie du décompte progressif n° 5 en date du 12 septembre 2011 incluant les travaux réalisés en date du 12 septembre 2011 concernant le projet de remplacement de l'aqueduc existant – Chemin de la grève Fatima ;  
Attendu que ce décompte inclut l'entente finale intervenue entre la municipalité et l'entrepreneur suite à la présentation d'une réclamation pour des coûts additionnels relativement aux pertes de temps occasionnées de 98 689,90 \$ pour la présence de roc par ce dernier ;

Attendu que le décompte progressif tient compte du résumé de l'ensemble du projet ainsi que le résumé et le bordereau détaillé et qu'il inclut également la remise de 50% de la retenue contractuelle puisque la réception provisoire est prononcée ;

Attendu que le montant à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence, « Excavation Bourgoin et Dickner Inc » pour les travaux effectués dans le cadre de ce projet jusqu'à maintenant se résumant comme suit et comprennent les taxes:

<u>Intervenants / Programmes</u>	<u>Cumulatif</u>	<u>Montant à payer</u>
<i>Travaux exclusifs à la municipalité</i>	574 576,95\$	20 910,09 \$

Attendu que la firme BPR Inc nous recommande de payer et que nous avons 45 jours à notre disposition pour l'émission du paiement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de verser un montant de 20 910,09 \$ à Excavation Bourgoin et Dickner Inc à l'égard de la demande de paiement n° 5 incluant l'entente finale intervenue entre la municipalité et l'entrepreneur à propos d'une réclamation pour la présence de roc.

(Rappelons que les discussions et échanges ayant menés à cette proposition s'inscrivent dans une approche proactive de la municipalité, dans l'unique but d'en arriver à une entente de gré à gré entre les parties. Ce versement de 20 910,09 \$ ne saurait constituer une quelconque reconnaissance ou admission de responsabilité de la part de la municipalité.)

Résolution SOUPER ENCAN / MAISON DU NOTAIRE

09.2011.114 Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est d'accord à émettre un chèque de 50 \$ relativement au souper encan de la Maison du notaire qui aura lieu le 15 octobre 2011 et d'autoriser le maire à assister audit souper. Le coût du couvert est de 50 \$.

Résolution 5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. DANIEL MICHAUD

09.2011.115 Considérant qu'une demande de dérogation mineure DR.03.11, datée du 19 juillet 2011, a été déposée par monsieur Daniel Michaud, propriétaire du 1 rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et qu'elle est accompagnée de plan montrant le projet à l'égard de l'implantation d'une remise d'une dimension de 3.66m x 4.87m ;

Considérant que la demande de dérogation mineure DR.03.11 est à l'effet de rendre réputée conforme la marge de recul avant en dérogeant à l'article 5.2.1 du règlement de zonage n° 190, ainsi la marge de recul avant serait de 2 mètres au lieu de 6 mètres ;

Considérant que la remise projetée remplacera une remise adjacente à la résidence, laquelle est dérogatoire protégée par droits acquis, constituant ainsi une amélioration de l'esthétique du terrain et avantageant la propriété voisine ;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

Considérant que l'avis public a été affiché le 19 août 2011;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre dans le dossier et que madame Julie St-Jean, conjointe de monsieur Michaud, mentionne que lors de la venue d'un membre du CCU, l'implantation des piquets est exactement à 2 mètres de la marge de recul avant au lieu de 3 mètres (tel que reportée dans la recommandation du CCU) et que la dérogation mineure DR.03.11 porte sur 2 mètres;

Pour ces motifs, il est proposé par Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est d'accord à rendre réputée conforme l'implantation de la remise d'une dimension de 3.66m x 4.87m à 2 mètres de la marge de recul avant au lieu de 6 mètres relativement à la demande de dérogation mineure DR.03.11 de monsieur Daniel Michaud, propriétaire du 1 de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles afin qu'il soit permis de déroger à la section 5.2.1, du règlement de zonage n° 190 à l'égard de la marge de recul avant.

Résolution  
09.2011.116

6. DEMANDE CPTAQ / LISE MARIE DUGUAY

Attendu que madame Lise Marie Duguay, propriétaire du 54 rue de la grève, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle autorise en sa faveur, le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit l'agrandissement de leur emplacement résidentiel situé hors zone agricole, d'une superficie de 341,7 mètres carrés faisant partie du lot 352-4-ptie du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata, en la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ;

Attendu que la parcelle de terrain permet de constituer une forme de terrain de figure régulière et que ladite parcelle de terrain n'est plus cultivée, et elle ne l'a pas été depuis des dizaines années;

Attendu que le terrain visé par la demande est le seul emplacement permettant de régulariser la situation de la propriétaire ;

Attendu que les bâtiments d'élevage les plus rapprochés de l'emplacement sont à une distance approximative de 600 mètres;

Attendu que le milieu environnant le lot visé est un milieu de villégiature situé en zone urbaine adjacente au fleuve St-Laurent ;

Attendu que le conseil municipal est favorable à la demande et que le projet est conforme au règlement de zonage;

Attendu que le terrain résidentiel des demandeurs est desservi en aqueduc et égout depuis le 10 août 1976 ; tandis que le lot visé ne l'est pas ;

Attendu qu'il n'y aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté agricole pour les propriétaires des lots voisins, ni même sur la disponibilité pour l'agriculture des ressources eau et sol ;

Pour ces motifs, il est proposé par Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges appuie la demande d'autorisation de madame Lise Marie Duguay pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, d'aliénation et de lotissement afin de régulariser une situation existante depuis de nombreuses années sur une superficie de 341.7 mètres carrés faisant partie du lot 352-4-ptie du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, circonscription foncière de Témiscouata, en la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et prie ladite Commission de concéder à la présente demande.

Résolution  
09.2011.117

7. REMISE DE PARCELLES DE TERRAIN EN OCCUPATION / 5 RUE BELLEVUE

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de céder gratuitement des parcelles de terrain occupées par monsieur Lucien Pelletier, propriétaire du 5 rue Bellevue, sur une partie des lots 350 et 675, propriété de la municipalité de Notre-

Dame-des-Neiges et sous gestion du Ministère du Transport du Québec, tel que décrit dans le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Paul Pelletier, en date du 26 juillet 2011, minute 4618. Ces parcelles totalisent 70,1 mètres carrés. Que monsieur Jean-Marie Lafrance, maire et madame Danielle Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à cet effet.

- Résolution 8. AIDE FINANCIERE À LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES / LEVÉE DE FONDS  
09.2011.118 Il est proposé par monsieur Robert Forest et appuyé par monsieur Gaston Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fabrique de Notre-Dame-des-Neiges sous forme de don dans le cadre de la levée de fond à l'égard de la restauration de l'église Notre-Dame-des-Neiges de Trois-Pistoles.
- Résolution 9. SALLE COMMUNAUTAIRE / TRAVAUX D'ISOLATION / PARTIE SALLE D'EN BAS / PATINOIRE  
09.2011.119 Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges demande une évaluation des coûts accompagnée d'un détail des travaux afin de régler les problèmes d'infiltration d'eau dans le local utilisé pour les activités de la patinoire et à d'isolation afin de contrer l'humidité.
- Résolution 10. REGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE  
09.2011.120 Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « *Règlement numéro 338 concernant l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal* » et que celui-ci est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe au livre des délibérations et au livre des règlements à la page n° \_\_\_\_\_ et n° \_\_\_\_\_.
- Règlement n° 11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE / ÉLUS  
Monsieur Alain Théberge donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.
- Résolution 12. PRÉPARATION D'UN PLAN D'INGÉNIEUR ET AUTRES DOCUMENTS / CHEMIN PUBLIC ENDOMMAGÉ À FATIMA  
09.2011.121 Attendu que monsieur Jean-Paul Roy, ingénieur-conseil a fait parvenir en date du 12 septembre 2011 une proposition d'honoraires professionnels visant l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère de développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) relativement au chemin endommagé par les grandes marées du 6 décembre dans le secteur du chemin de la grève Fatima;  
Pour ce motif, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la proposition datée du 12 septembre 2011 pour les travaux d'enrochement hors de l'emprise du fleuve / secteur du chemin de la grève Fatima pour des honoraires professionnels de : 500 \$ pour les relevés des lieux avec photos, élévations, mesures, déplacements, 300 \$ pour la demande d'autorisation au MDDEP et 1 500 \$ pour les plans et devis incluant 5 copies à la municipalité. Advenant que si une surveillance partielle des travaux est requise avec un rapport de visite et attestation de conformité à la fin des travaux, un montant de 400 \$ par visite et rapport, 150 \$ pour l'attestation de conformité.  
Que madame Danielle Ouellet, d.g./secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges la demande d'autorisation qui sera acheminée au MDDEP.  
Que le tarif prévu à l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour un tel projet est de 523 \$.
- Résolution 13. PRÉPARATION ET TRANSMISSION DE LA DÉCLARATION FINALE / PRÉCO/ AQUEDUC FATIMA  
09.2011.122 Il est proposé par madame Nancy Lafond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges mandate la firme de vérificateur externe Mallette Maheu pour effectuer la vérification du *Formulaire de présentation d'une demande d'aide financière ajusté* en fonction de la réalisation des travaux admissibles,

compléter le *Formulaire de déclaration finale de réalisation des travaux admissibles* et autres documents pertinents. Que le mandat du vérificateur externe consiste à exprimer une opinion sur le *Formulaire de présentation d'une demande d'aide financière ajusté* et sur le respect des obligations du protocole d'entente en complétant le *Formulaire de déclaration finale de réalisation des travaux admissibles*. Il doit également produire le rapport de vérification à cet effet, et le soumettre au MAMROT. Le travail de vérification doit être effectué conformément aux normes de vérifications généralement reconnues au Canada.

Que madame Danielle Ouellet, d.g./sec-trésorière à signer et à compléter tous les documents pertinents dans le cadre de déclaration finale dossiers PRÉCO 231093 et 231435.

14. DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION DE L'ANNÉE 2010

La d.g./secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion année 2010 à la table du conseil municipal.

15. VARIA

Monsieur Robert Forest s'entretient avec les autres membres du conseil à propos de cartes de types de côtes et du cadre normatif que la MRC Les Basques a reçu dernièrement du ministère de la Sécurité publique à l'égard des grandes marées de décembre 2010. Ultérieurement, la MRC verra à intégrer ces outils au schéma d'aménagement ainsi que les municipalités riveraines dans leurs réglementations.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

Une pétition signée est déposée à l'égard d'une demande d'étude de regroupement municipalité / ville. On mentionne qu'il y a 606 signataires. Le conseil municipal en prendra connaissance pour fins de délibération.

Le promoteur d'un développement résidentiel dans le secteur de Rivière-Trois-Pistoles s'informe auprès du conseil de l'avancement de son dossier et se montre prêt à contribuer pour un test d'efficacité des pompes de la station de pompage des eaux usées. On l'informe qu'une nouvelle politique sera mise en place pour assurer un développement coordonné.

De plus, on demande au conseil municipal d'être vigilant dans le cadre des travaux du projet de l'autoroute 20 et de la route 293 pour la desserte en aqueduc et égout. Le conseil municipal a déjà amorcé des approches en ce sens auprès du MTQ.

On questionne le conseil municipal à propos de la vente des terrains derrière la halte routière. Un appel sera logé auprès du MTQ afin d'argumenter la valeur de vente via l'appel d'offre public (coûts d'aménagement des terrains à construire afin d'être réaliste dans les prix fixés).

On reformule la demande d'élargissement du chemin dans le secteur du chemin de la Plage à l'égard de la piste cyclable. Une communication sera faite auprès du coordonnateur de la route verte.

17. LEVÉE

À 21h09 minutes, la séance est close.

Signé :

---

Danielle Ouellet, d.g./sec-très.

---

Jean Marie Lafrance, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées